



Pola Professional 37.5%

SDI Limited

Version Num: 7.1

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Date d'émission: 23/12/2022

Date d'impression: 21/11/2023

L.GHS.CAN.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit	Pola Professional 37.5%
Nom Chimique	Sans Objet
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
Formule chimique	Sans Objet
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisé selon les instructions du fabricant.
--------------------------------------	--

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	SDI Limited	SDI (North America) Inc.	SDI HOLDINGS PTY LTD DO
Adresse	3-15 Brunston Street Bayswater VIC 3153 Australia	1279 Hamilton Parkway Itasca IL 60143 United States	Rua Dr. Reinaldo Schmithausen 3141 – Cordeiros Itajaí – SC – CEP 88310-004 Brazil
Téléphone	+61 3 8727 7111	+1 630 361 9200	+55 11 3092 7100
Fax	+61 3 8727 7222	Pas Disponible	Pas Disponible
Site Internet	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au	http://www.sdi.com.au/
Courriel	info@sdi.com.au	USA.Canada@sdi.com.au	Brasil@sdi.com.au

Nom commercial de l'entreprise	SDI Germany GmbH
Adresse	Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany
Téléphone	+49 0 2203 9255 0
Fax	+49 0 2203 9255 200
Site Internet	www.sdi.com.au
Courriel	germany@sdi.com.au

Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	SDI Limited	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	131126 Poisons Information Centre	+1 867 670 2867
Autres numéros de téléphone d'urgence	+61 3 8727 7111	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

Once connected and if the message is not in your preferred language then please dial 01

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de ces FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

Pola Professional 37.5%

Classification	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires)
-----------------------	--

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
---------------------------------	---

Mention d'avertissement	Danger
--------------------------------	---------------

Déclaration(s) sur les risques

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P261	Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/secouriste
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste /en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
-------------	---

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
7722-84-1	30-37.5	<u>PEROXYDE-D'HYDROGÈNE</u>
1310-73-2	<0.5	<u>SOUDE</u>

SECTION 4 Premiers secours

Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
------------------------------	---

Pola Professional 37.5%

Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: - Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. - Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). - Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	- Si des vapeurs ou produits combustibles sont inhalés, s'éloigner de la zone contaminée. - Consulter un médecin.
Ingestion	Si avalé, NE PAS faire vomir. - Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. - Suivre le patient avec attention. - Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. - Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. - Rechercher un avis médical.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction**

- Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- Mousse.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Poudre chimique sèche.
- Dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à risque.
-------------------------------	---

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	- Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. - Peut être violemment ou explosivement réactif. - Porter une protection complète du corps avec un appareil respiratoire. - Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. - Lutter contre le feu à partir d'une distance de sécurité avec un abri adéquat. - Les extincteurs ne doivent être utilisés que par un personnel entraîné. - Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. - Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. - Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. - Si le feu devient incontrôlable, évacuer le personnel et prévenir lors de l'entrée dans la zone. - L'équipement doit être complètement décontaminé après usage.
Risque D'Incendie/Explosion	- Ne brûlera pas mais augmente l'intensité du feu. - Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. - Les containers affectés par la chaleur demeurent à risque. - Un contact avec des combustibles tels que bois, papier, huile ou métal en poudre fine peut produire une combustion spontanée ou une violente décomposition. - Peut émettre des fumées irritantes, toxiques ou nocives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	- Nettoyer toutes les éclaboussures immédiatement. - Ne pas fumer, pas de flammes ou de sources d'allumage. - Eviter tout contact avec des matières organiques incluant fuel, solvants, sciure, papier et vêtement et tout autre produits incompatibles car un allumage pourrait se produire. - Eviter de respirer les poussières ou vapeurs et éviter tout contact avec la peau et les yeux. - Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection. - Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable sec, de la terre, un produit inerte ou de la vermiculite. NE PAS utiliser de sciure car un feu pourrait se déclarer. - Ramasser les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour traitement. - Neutraliser/décontaminer la zone.
Eclaboussures Majeures	- Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. - Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. - Peut être violemment ou explosivement réactif. - Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. - Prévenir par tous les moyens les débordements d'entrer dans les drains et les voies d'eau. - Envisager une évacuation (ou protéger l'endroit) - Ne pas fumer, pas de flammes ou de sources d'allumage. - Augmenter la ventilation. - Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou tout autre matériau propre et inerte. NE JAMAIS UTILISER d'absorbants organiques tels que sciure, papier ou vêtements.

Pola Professional 37.5%

- ▶ Eviter une contamination avec des matières organiques.
- ▶ Utiliser des équipements anti-étincelles et contre les explosions.
- ▶ Collecter le produit dans des containers étiquetés pour un possible recyclage.
- ▶ **NE PAS** mélanger du produit frais avec du produit issu de récupérations.
- ▶ Collecter les résidus et les enfermer dans des bidons étiquetés pour traitement.
- ▶ Laver la zone éclaboussée et prévenir les fuites d'entrer dans les drains.
- ▶ Décontaminer et blanchir tous les vêtements de protection et les équipements avant le stockage et la réutilisation.
- ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▶ Eviter un contact personnel et une inhalation de poussières, fumées ou vapeurs. ▶ Fournir une ventilation adéquate. ▶ Toujours porter un équipement de protection et laver toutes les éclaboussures sur les vêtements. ▶ Conserver le produit loin de la lumière, de la chaleur, des flammes ou des combustibles. ▶ Conserver au frais, au sec et loin des produits incompatibles. ▶ Eviter tout contact physique avec les containers. ▶ NE PAS ré-emballer ou retourner les portions inutilisées dans les containers d'origines. ▶ Ne retirer que la quantité nécessaire pour un usage immédiat. ▶ Une contamination peut conduire à une décomposition conduisant à une possible forte chaleur et un incendie. ▶ Durant la manipulation, NE JAMAIS fumer, boire ou manger. ▶ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation. ▶ Utiliser uniquement des procédures de travail professionnelles. ▶ Suivre les directives de stockage et de manipulation du fabricant.
Autres Données	Stocker dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur et du soleil. Stocker entre 2 et 8 degrés Celsius. Ne pas stocker à la lumière du soleil.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	▶ NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant.
Incompatibilité de Stockage	Eviter les acides forts et les bases fortes.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	1 ppm / 1.5 mg/m3	2.8 mg/m3 / 2 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	1 ppm	2 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Pas Disponible	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: eye, upper respiratory tract & skin irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Peroxyde d'hydrogène	1 ppm	2 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	1 ppm / 1.4 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Peroxyde d'hydrogène	1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	C3: un effet cancérigène démontré chez l'animal
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	SOUDE	Sodium hydroxide	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	SOUDE	Sodium hydroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	Pas Disponible

Pola Professional 37.5%

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	SOUDE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	SOUDE	Sodium hydroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	SOUDE	Sodium hydroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	SOUDE	Sodium hydroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	TLV Basis: upper respiratory tract, eye & skin irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	SOUDE	Hydroxyde de sodium	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	SOUDE	Sodium hydroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	SOUDE	Sodium, hydroxyde de	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	RP: une substance dont la recirculation est prohibée conformémen

Limites d'urgence			
Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
SOUDE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	75 ppm	Pas Disponible
SOUDE	10 mg/m3	Pas Disponible

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales. Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vélocité de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.	
	Type de Contaminant :	Vitesse de l'air :
	Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
	Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
	jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:	
	Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
	1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : courants d'air perturbant la pièce
	2 : Contaminateurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : des contaminateurs à forte toxicité
Protection des yeux/du visage.	3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif
	4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle uniquement
	Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.	
		
	► Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ► Un écran facial complet peut être requis pour une protection supplémentaire, mais jamais pour la protection primaire des yeux. ► Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche.	

Pola Professional 37.5%

	Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	· Combinaisons intégrales. · Tablier en PVC. · Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition grave. · Douche oculaire. · Assurez-vous qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité. Note : Les combinaisons intégrales en coton ou en polyester/coton n'offrent qu'une protection contre la contamination superficielle légère qui ne pénètre pas la peau. Les combinaisons doivent être lavées régulièrement. Lorsque le risque d'exposition de la peau est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), des tabliers résistant aux produits chimiques et/ou des combinaisons et des bottes imperméables aux produits chimiques seront nécessaires.

Protection respiratoire

Filtre de type B de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	B-AUS	-	B-PAPR-AUS
50 x ES	-	B-AUS	-
100 x ES	-	B-2	B-PAPR-2 ^

^ - Intégral

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	gel	Densité relative (l'eau = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	6.5-8	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	▸ Présence de matériaux incompatibles. ▸ Le produit est considéré comme stable dans des conditions d'utilisation normale. ▸ Exposition prolongée pour un échauffement. ▸ Pas de risque de polymérisation.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7

Pola Professional 37.5%

Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.
Ingestion	Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.
Contact avec la peau	Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermatite pré-existante. Un contact de la peau va engendrer un dessèchement rapide, un blanchissement conduisant à des brûlures chimiques au niveau du contact prolongé. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation.
Chronique	Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.

Pola Professional 37.5%	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Pas Disponible
	Inhalation(Mouse) LC50; 2800 mg/L4h ^[2]	
SOUDE	Oral(Rat) LD50; >225 mg/kg ^[2]	
	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: 1350 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 0.05 mg/24h SEVERE
	Oral(Lapin) LD50; 325 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit):1 mg/24h SEVERE
		Eye (rabbit):1 mg/30s rinsed-SEVERE
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Skin (rabbit): 500 mg/24h SEVERE
Légende:		Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérogène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
SOUDE	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE & SOUDE	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Pola Professional 37.5%

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✔ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Informations écologiques

Toxicité

Pola Professional 37.5%	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.69mg/l	4
	EC50	48h	crustacés	2mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	2.27mg/l	4
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.1mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	16.4mg/l	2
SOUDE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	34.59-47.13mg/l	4
	LC50	96h	Poisson	144-267mg/l	4
	EC50(ECx)	48h	crustacés	34.59-47.13mg/l	4
Légende: <i>Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration</i>					

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	BAS	BAS
SOUDE	BAS	BAS

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	BAS (LogKOW = -1.571)
SOUDE	BAS (LogKOW = -3.8796)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	BAS (KOC = 14.3)
SOUDE	BAS (KOC = 14.3)

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. ▶ Recyclez autant que possible. Un risque particulier peut exister - l'avis d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire. ▶ Consultez le fabricant pour les conditions de recyclage. ▶ Consultez l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement. ▶ Incinérisez ou enterrez les résidus dans un lieu approprié. ▶ Désinfectez autant que possible les récipients vides. ▶ Respectez toutes les règles de conservation jusqu'à ce que les récipients soient nettoyés et détruits. ▶ Perforez les récipients afin d'éviter leur réutilisation et enterrez-les dans un endroit autorisé.
------------------------------------	--

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

	 
--	---

Pola Professional 37.5%

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport par terre (TDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	2014
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe 5.1 Danger subsidiaire 8
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières Sans Objet Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 1 L Index ERAP Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	2014
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA 5.1 ICAO / IATA Danger subsidiaire 8 Code ERG 5C
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières A2 A75 Instructions d'emballage pour cargo uniquement 554; Forbidden Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement 5 L; Forbidden Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers 550; Forbidden Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet 1 L; Forbidden Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison Y540; Forbidden Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet 0.5 L; Forbidden

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	2014
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG 5.1 IMDG Danger subsidiaire 8
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS F-H, S-Q Dispositions particulières Sans Objet Quantités limitées 1 L

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Pas Disponible
SOUDE	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Pas Disponible
SOUDE	Pas Disponible

Suite...

SECTION 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

PEROXYDE-D'HYDROGÈNE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérigène

Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

SOUDE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDLS	Non (PEROXYDE-D'HYDROGÈNE; SOUDE)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	23/12/2022
date initiale	10/11/2015

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
6.1	01/11/2019	Unique mise à jour du système. NOTE: Cela peut ou ne peut pas changer la classification du SGH
7.1	23/12/2022	Examen de la classification en raison du changement de révision du SGH

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Définitions et abréviations

- PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire,
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés

Pola Professional 37.5%

- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- DNEL: Niveau sans effet dérivé
- PNEC: Concentration prédite sans effet

- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taiwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.

Other information:

Prepared by: SDI Limited

3-15 Brunsdon Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia

Date of preparation/revision: 23rd September 2015

Department issuing SDS: Research and Development

Contact: Technical Director